



Source : IGN - GéoFla (2001)
 IGN - BD Carthage (2012)
 Licence n°9877
 Réalisation : PNRBSN - SIG (2013)



**Renseignements,
 règlement et modalités d'inscriptions**
www.pnr-seine-normande.com

Contact
Rozenn JOBARD
 Tél. 02 35 37 23 16
ecotrophees@pnr-seine-normande.com

Imprimerie 7, imprimé sur papier 100 % recyclé non chloré avec des encres végétales - Conception : La Zéna



Concours EcoTrophées

2013

du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

**Vous êtes une entreprise,
 une collectivité ou une association,
 vous avez réalisé une action
 en faveur du Développement Durable,
 vous pouvez participer !**





Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

En bref...

Situé au cœur de la Région Haute-Normandie, sur les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande comprend 72 communes et deux villes-portes (Yvetot et Pont-Audemer).

Depuis une douzaine d'années, le Parc accompagne les entreprises et les collectivités de son territoire pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans leurs activités.

En 2001, le Parc organise son premier concours EcoTrophée visant à valoriser les démarches exemplaires des professionnels. Après 4 concours, la promotion des lauréats a permis de valoriser leurs actions auprès du grand public et de sensibiliser leur personnel aux enjeux environnementaux.

En 2013, le concours évolue. Il met l'accent sur l'implication des acteurs socio-économiques du territoire dans les domaines du Développement Durable. Il s'adresse plus particulièrement aux démarches collectives, aux structures de moins de 50 salariés de type associations, structures de mission de service public et entreprises (artisanales, commerciales, agricoles, de service, de tourisme, de l'économie sociale et solidaire, etc.).

Vous avez réalisé une action en faveur du Développement Durable ?

Valorisez votre démarche en participant au concours

EcoTrophées
2013

du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande



A qui s'adressent les EcoTrophées ?

Ce concours est ouvert aux démarches collectives, aux structures associatives, de mission de service public et aux entreprises (artisanales, commerciales, agricoles, de service, de tourisme, de l'économie sociale et solidaire, etc.) de moins de 50 salariés environ, respectant la réglementation en vigueur et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.



Quels sont les critères de participation ?

La candidature doit porter sur une réalisation environnementale, du renforcement du lien social ou du développement local, achevée et située sur une des communes du Parc (voir carte au verso).

Il s'agit d'une démarche exemplaire allant au-delà des exigences fixées par la réglementation en vigueur.



3 prix décernés dans 3 catégories différentes

Environnement

Relatif aux initiatives favorisant le respect de l'environnement.

Renforcement du lien social

Initiatives favorisant l'égalité et l'échange entre les habitants du territoire, la lutte contre l'exclusion et l'accès aux soins à tous.

Développement local

Initiative participant au développement local tout en respectant et en maintenant le patrimoine local, qu'il soit naturel, culturel ou bâti.



Date limite de dépôt des dossiers
30 juin 2013

Inscription gratuite

Dès maintenant, retirez votre dossier de candidature.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2013

Votre démarche valorisée

La promotion des candidats sélectionnés par le Jury sera assurée dans les médias locaux, régionaux et nationaux.

Remise des prix

Chaque Lauréat pourra se prévaloir de la mention "Lauréat EcoTrophées 2013". Dans chaque catégorie, les lauréats seront récompensés.

Pour tout renseignement

Rozenn JOBARD

Chargée de mission EcoTrophées 2013

Tél. 02 35 37 23 16

rozenn.jobard@pnr-seine-normande.com

Retrait des dossiers de candidatures

Par courrier

Maison du Parc - BP 13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Par mail

ecotrophees@pnr-seine-normande.com

Sur Internet

www.pnr-seine-normande.com, rubrique "EcoTrophées 2013"